

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 26 octobre 2017* *à 20h30*

Séance du 26 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six du mois d'octobre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 19 octobre 2017

Date d'affichage : 19 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : MM DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, RILLET Patricia, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Daniel, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, GAUTIER Patrick, BENOIST Béatrice et BOIS Pierre.

Absents excusés : Mme FOLLET Mireille donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude
Mme GASTOUT Sandrine donne pouvoir à Mme FOINARD Corine

Monsieur DEPOND Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

DEVIS AMENAGEMENT DES ABORDS DU LAVOIR

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Pierre BOIS qui expose le travail effectué par le comité consultatif environnement concernant l'aménagement des abords du lavoir avec création d'un parking de 12 places, plantations d'arbustes et de plantes, création de sentiers piétonniers et pose de poteaux bois pour empêcher l'accès aux véhicules.

Après débat, Monsieur le Maire expose le devis correspondant à l'aménagement paysager sans les fournitures pour le parking et les poteaux bois qui seront exposés dans des devis séparés.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 9 voix pour, 1 voix contre et 5 blancs de retenir le devis des Ets PEPINIERES HERMELIN d'un montant de 2769 € HT pour l'aménagement paysager des abords du lavoir proposé par le Comité Consultatif Environnement.

DEVIS FOURNITURES POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU LAVOIR ET PARKING

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût estimatif des fournitures et du chargement de faluns pour la création du parking correspondant à 4h de pelle et de camion et 40 tonnes de calcaire 0.20, sachant que le remblai sera pris au dépôt du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 blancs la création du parking aux abords de l'Allée de la Fontaine Saint Hilaire pour un coût estimatif HT de 1 400 €.

DEVIS INTALLATION POTEAUX BOIS MAIRIE ET CARREFOUR RUE DE LA GENDRONNIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis recueilli pour la fourniture et pose de poteaux Bois pour l'aménagement des abords du lavoir avec la délimitation des places de parking, pour l'arrière de la Mairie au niveau de l'Etang Communal afin d'éviter aux voitures d'accéder dans le Parc de Loisirs alors que cela est interdit, ainsi qu'au parterre de plantes au carrefour des Rue de la Gendronnière et de Chitenay pour protéger les plantations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de retenir le devis des Ets PEPINIERES HERMELIN d'un montant de 810 € HT pour la fourniture et pose de poteaux bois.

CONTRAT DE MAINTENANCE ENTRETIEN CLOCHES DE L'EGLISE

Suite aux travaux de rénovation et mise aux normes du système de cloches de l'église, ainsi que la résiliation de notre ancien contrat d'entretien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis des Ets GOUGEON d'un montant HT de 185 € pour la vérification et l'entretien annuel de l'installation du système de cloches de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de souscrire auprès de l'entreprise GOUGEON un contrat d'entretien annuel de l'installation du système de cloches de l'Eglise d'un montant de 185 € HT, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce contrat.

ARRETE PARC DE LOISIRS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'arrêté municipal réglementant le Parc de Loisirs suite à de nombreuses entorses au règlement précédent. Il est donné lecture du projet d'arrêté.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de modifier l'arrêté du règlement intérieur du Parc de Loisirs afin que soit respecté la sécurité de tous et les règles de propreté des lieux. Des amendes en cas d'infraction aux règles en vigueur dans le Parc seront dressées à tout contrevenant.

ARRETE DEPOT SAUVAGE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : amendes et frais d'évacuations

Monsieur le Maire propose également de rédiger un arrêté du Maire afin d'interdire sous peine de sanctions, les dépôts sauvages de déchets, de matériaux en tous genres, ainsi que les déchets verts sur l'ensemble du territoire Communal : les terrains communaux et privés, les voies et chemins ruraux du domaine privé communal ouvert à la circulation. Il est donné lecture d'une ébauche d'arrêté.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'interdire les dépôts de déchets sauvages sur tout le territoire Communal et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté précisant les sanctions encourues suivant la réglementation en vigueur.

SOUTIEN DE LA MOTION DE L'AMFR : demandant une loi sur les communes et le ruralité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des motions adoptés au congrès des Maires Ruraux sur les thématiques de l'eau / assainissement, sur les contrats aidés, ainsi que l'aide à la ruralité, et donne lecture d'un modèle de délibération de soutien des Communes envers la motion demandant une loi sur les communes et la ruralité.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 voix contre, d'approuver le contenu de la motion de l'AMFR sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité, et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

RAPPORT SUR L'EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégory CHARLUTEAU, Maire-Adjoint, qui expose au Conseil Municipal les rapports sur l'eau et sur l'assainissement 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, les rapports sur l'eau et sur l'assainissement 2016.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU BEUVRON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du projet de modification des statuts du Syndicat du Bassin du Beuvron ayant pour but la rationalisation du nombre des syndicats en transférant entre autre le Syndicat de la Bièvre ainsi que la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018. Il donne lecture du projet de délibération envoyée par la communauté s'opposant aux statuts proposés car pas en adéquation avec les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix contre, soit à l'unanimité, de s'opposer aux statuts proposés par le syndicat d'entretien du Bassin du Beuvron et propose de reprendre la compétence d'entretien de la Bièvre sur notre Commune par la Municipalité.

ADHESION OU NON AU SYNDICAT MIXTE NOUVEL ESPACE DU CHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Val de Cher Controis a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher au 1^{er} janvier 2018. Les Communes de la Communautés doivent se prononcer sur cette adhésion. Il est donné lecture du modèle de délibération fourni par la Communauté de Communes de Controis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 13 voix contre, 1 voix pour et 1 blanc, de ne pas approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher Controis au Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher au 1^{er} janvier 2018.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il faudra déposer un dossier DETR 2018 pour le projet de salles Multi-activités, avec le nouveau plan de financement intégrant les baisses prévues notamment au niveau du parking. Il faudra également solliciter à nouveau les autres partenaires pour prolonger les aides déjà attribuées.
- Sur la crainte des agences de l'eau sur la diminution de leurs ressources
- Les vœux de la Communauté de Commune Val de Cher Controis seront le 15 décembre 2017 à 19h30
- Les vœux de la Municipalités sont prévus le samedi 20 janvier 2018 à 18h45

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
J.M DYÉ.